

- A R R E T E -

Le Maire de la Commune de Neuvecelle, Haute-Savoie,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Voirie Routière ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise SOCIETE AFO – M. Arnaud POYLIE – 19 Rue Lucien Brunet – 77340 PONTAULT-COMBAULT, concernant des travaux de création d'infrastructure télécom avec pose 2DIAM60 entre une chambre orange et une chambre Syane pour le compte de la société BK NET,
- Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers que pour l'entreprise ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation de tous les véhicules pour la sécurité des usagers à hauteur de l'intersection entre l'Avenue du Léman et le chemin de Chez Constantin,

ARRETE

Art. 1 – Du Jeudi 28 Décembre 2023 au Lundi 15 Janvier 2024 inclus, la circulation de tous les véhicules sera réglementée à hauteur de l'intersection entre l'Avenue du Léman et le chemin de Chez Constantin. La vitesse sera limitée à 30 kilomètres par heure et le dépassement sera interdit au droit du chantier. **La circulation sera alternée par feux tricolores.** La signalisation s'effectuera aux moyens de barrières et panneaux.

Art. 2 - La signalisation réglementaire du chantier et l'affichage de l'arrêté seront mis en place par la société AFO et la société BK NET.

Art. 3 - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation et du balisage correspondant à ces mesures.

Art. 4 – Toute transgression au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Art. 5 - Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Commissaire de Police, CSP du Léman,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Police Municipale d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CCPEVA,
- Le Pétitionnaire.

Neuvecelle, le 26 décembre 2023

Hervé LACHAT,
1^{er} adjoint au Maire



ARRETE n° 2023-144 :

Circulation alternée par feux tricolores

Intersection Avenue du Léman / Chemin de Chez Constantin – Travaux de création d'infrastructure télécom avec pose 2DIAM60 entre une chambre orange et une chambre Syane par la société AFO pour le compte de la société BK NET.